

Revue N° 102, janvier-février 2021 : Actualité et pluralité des religions

L'homme doit assurer sa survie non seulement sur terre mais aussi après sa mort. Pour ce faire il crée des divinités à son image, tantôt protectrices en cette vie, tantôt accueillantes dans un au-delà imaginé. Des mythologies naissent, diverses selon les époques et les latitudes. Progressivement s'imposent des mono-théismes pour lesquels un Dieu créateur aurait révélé des vérités sa-crées aux humains.

Les monothéismes, particulièrement le christianisme et l'islam à prétention universaliste, pratiquent le prosélytisme jusqu'à devenir monistes dans certaines régions du monde. En terre d'islam s'est éta-

blie une confusion entre les pouvoirs politique et religieux. En terre de chrétienté, l'Église catho-lique a obtenu le soutien des souverains en contrepartie d'une soumission au pouvoir temporel.

Après la Réforme, la pluralité religieuse apparaît en Europe, du moins dans le Saint-Empire Germanique, au prix, il est vrai, d'une guerre, celle de Trente Ans (1618-1648). En France, elle prend des aspects négatifs. Avec l'Édit de Nantes (1598), la monarchie française tolère la pré-sence de plusieurs confessions chrétiennes au sein d'un même État. Par la révocation de ce même Édit (1685), le pluralisme est éradiqué, les Réformés perdant le droit de manifester leur foi.

Au XIX^e siècle, les découvertes scientifiques laissent entrevoir une disparition de certaines croyances religieuses qui tentent de comprendre l'univers par une lecture

fondamentaliste de certains textes bibliques. Simultanément, le marxisme veut la mort des religions, soutiens de la société capitaliste qui combat la lutte des classes et empêche l'avènement d'une société socialiste.

Au XX^e siècle, des théologiens, parlant de la « mort de Dieu », témoignent de l'évolution des mouvements spirituels dans des sociétés occidentales gagnées par la modernité et la sécularisation. Les sociologues constatent une exculturation du christianisme annonciatrice d'une possible disparition des religions communément qualifiées de révélées. Toutefois, en ce début du XXI^e siècle, dans le monde, et aussi un peu en France, les médias continuent à parler des religions, plus souvent en mal qu'en bien. Au catholicisme sont attachés des scandales alors que l'islam inspire la peur car certains mènent des guerres ou tuent en son nom.

En France, depuis la loi de séparation de 1905, le pluralisme religieux peut se développer librement. L'islam est désormais la religion d'un nombre important de jeunes Français. Par ailleurs, de plus en plus de citoyens se disent agnostiques ou athées. Face à cette multiconfessionnalité, la République doit apprendre à gérer la pluralité des formes de croyances et de non-croyances. Vouée au vivre-ensemble, elle doit être capable de rassembler les sentiments identitaires pluriels de ses membres en les fondant sur la cohésion sociale nécessitant l'adhésion à des valeurs communes. Cette politique ne peut se construire que dans le dialogue, la tolérance, le respect et une liberté authentique de pratiquer ou non toutes les religions.

Quand elles ne sombrent pas dans la faction ou le fanatisme, les religions trouvent leur place dans une société française de pluralisme religieux, dans le respect de cette norme de régulation et de convergence qu'est la laïcité, gage d'un équilibre entre une volonté intégratrice et un respect différentialiste.

Consultez la Revue N° 102 janvier-février 2021 : Actualité et pluralité des religions

